

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_044

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PÔLE BOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	13	8	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_044

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PÔLE BOIS

Le Budget primitif 2025 de de la ZI3 Bras Fusil s'élève, toutes sections confondues, à 1 389 250,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 055 750,00	1 055 750,00
Investissement	333 500,00	333 500,00
TOTAL	1 389 250,00 €	1 389 250,00 €

En application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissement », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks de terrains aménagés et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent également à 1 055 750,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	559 250,00
Sous-total mouvements réels		759 250,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	296 500,00
TOTAL		1 055 750,00

Les charges à caractère général correspondent à la fin des travaux de desserte d'une parcelle viabilisée en 2024 (200 000 €).

Les autres charges de gestion courante (559 250,00 €) correspondent à un reversement possible au budget principal de la CIREST.

Les autres dépenses de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains aménagés (296 500,00 €).

2/ Les recettes de fonctionnement

Le Budget primitif 2025 prévoit des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 055 750,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
70	Produits des services	610 000,00
74	Subvention - Autres	155 750,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00
Sous-total mouvements réels		855 750,00
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>200 000,00</i>
TOTAL		1 055 750,00

Les recettes relatives aux ventes (610 000 €) correspondent à la cession d'une parcelle et à la régularisation d'une cession de bâtiment sur la zone.

La subvention de 155 750,00 € concerne un solde relatif aux travaux de desserte réalisés en 2024.

Les autres produits de gestions courantes (90 000 €) concernent les loyers versés par les locataires.

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains aménagés (200 000 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 333 500 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
16	<i>GFP rattachement</i>	<i>133 500,00</i>
Sous-total mouvements réels		133 500,00
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>200 000,00</i>
TOTAL		333 500,00

Les dépenses de la section d'investissement concernent les dettes envers les locataires acquéreurs (133 500,00 €) et les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains aménagés (200 000 €).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent également à 333 500 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025

16	Dettes envers locataires acquéreurs	37 000,00
Sous-total mouvements réels		37 000,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	296 500,00
TOTAL		333 500,00

Les emprunts et dettes assimilées (37 000 €) concernent les surloyers versés par les locataires-acquéreurs titulaires de baux à construction.

Les opérations d'ordre correspondent à la comptabilisation du stock de terrains aménagés (296 500,00 €).

Ainsi, le budget primitif 2025 de la ZI n°3 de Bras Fusil – Pôle Bois s'élève, toutes sections confondues, à **1 389 250,00 €** dont 1 055 750,00 € (76%) pour la section de fonctionnement et 333 500,00 € pour la section d'investissement (24%).

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 14 « abstentions »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du "budget annexe ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois".
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY